



TROPHÉE MEILLEURE BUTEUSE COUPE DES LANDES FÉMININES CA AQUITAINE Règlement applicable

1. CONTEXTE DE LA COMPÉTITION

Le District des Landes de football organise, organise pour la première saison la Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE à 11.

La Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE est organisée par le Pôle des Activités Sportives

La Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE est ouverte aux clubs :

- Régulièrement affiliés à la Fédération Française de Football - à jour de leurs cotisations
- Non suspendus

La Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE est exclusivement réservée aux équipes premières des clubs évoluant en District ou en Ligue Nouvelle Aquitaine jusqu'au Régional 1 inclus.


La Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE se dispute par élimination. Elle se décompose en matches éliminatoires et en matches de compétition propre.

La compétition propre débute en quart de finale.

Dans le cadre de cette compétition, le District des Landes de Football met en place un trophée de meilleure buteuse pour la saison 2024-2025.

2. ORGANISATION

Le classement officiel des buteurs de la Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE s'appuie sur le règlement suivant :

- 
- Ce trophée récompense la joueuse ayant inscrit le plus de buts durant l'ensemble des matchs de la Coupe des Landes de Football. Son but est de promouvoir l'esprit de compétition, la performance offensive, et de reconnaître les talents de buteuse dans le département.

3. ADMISSIBILITE

- Toutes les joueuses inscrites dans une équipe participant à la Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE sont éligibles à ce trophée.

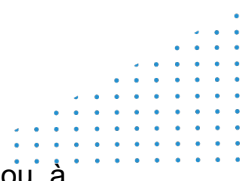
4. DECOMPTE DES BUTS

- Seuls les buts inscrits durant les matchs officiels de la Coupe des Landes (tours préliminaires, quart de finale, demi-finale, finale) sont comptabilisés.
- Les buts marqués lors des prolongations sont pris en compte.
- Les buts inscrits lors de séances de tirs au but ne sont pas comptabilisés.
- Seuls les buts validés par l'arbitre de la rencontre sont pris en compte.

5. MATCH REPORTE

- En cas de match annulé ou reporté, les buts marqués sont comptabilisés dès que le match est joué.


6. DIFFERENTES SITUATIONS POUR VALIDATION D'UN BUT

- Les CSC ne sont pas comptabilisées
 - En cas de ballon dévié par la défense, le but sera attribué comme CSC ou à l'attaquante après décision arbitrale.
- 

En cas d'égalité au classement, on départagera les buteuses de la manière suivante et dans l'ordre :

- Celle qui aura reçu le moins de cartons jaunes
- Celle appartenant à l'équipe ayant été la plus loin dans la compétition

Suivi des buts :

- Un classement des buteuses sera régulièrement mis à jour et publié sur les différents réseaux du DLF
 - Les arbitres devront noter le nom, prénom et le numéro de la joueuse qui marque le ou les buts
- 

7. ATTRIBUTION DU TROPHEE

- Le Trophée de la meilleure buteuse sera remis à l'issue de la finale de la Coupe des Landes Féminines CA AQUITAINE.
 - La lauréate recevra une récompense symbolique et/ou matérielle décidée par le Pôle des Activités Sportives.
- 